

**CR SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2020**

Le trente juin deux mil vingt à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. CHATTON Guy-Joël, Maire.

**Nombre de Conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Date de Convocation : 25/06/2020**

**Présents :** Alvès Christophe ; Chatton Guy-Joël ; Colin Michèle ; Collot Bernard ; Collot Noël ; Fleury Sylvie ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia

**Procurator(s) :** Mme Giannini Isabelle à M Collot Noël  
Mme Bradfer Yasmina à Mme Skirole Patricia  
M Dazy Benoît à M Lemarchal Arnaud

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie FLEURY

**1° Approbation du compte de gestion 2019 - Commune**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 de la Commune, établi par le comptable de la Commune, Mme Carole PHILBERT.

**2° Vote des 3 taxes directes locales 2020**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, pour 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'adopter les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 7,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,17 %
- CFE : 10,00 %

**3° Vote le BP 2020 de la Commune comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	249 627 €	249 627 €
FONCTIONNEMENT	252 011 €	293 706 €

**4° Vote le BP 2020 du Lotissement Corbeillière comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	81 936,27 €	81 936,27 €

**5° Vote le BP 2020 du Service des Eaux comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	77 085 €	77 085 €
FONCTIONNEMENT	26 550 €	26 550 €

**6° Vote le BP 2020 du Lotissement des Vignes comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	59 650 €	59 650 €
FONCTIONNEMENT	57 255 €	57 255 €

**7° Choix de l'entreprise pour l'aménagement de l'espace public de la rue de Marville**

M. Le Maire relate, concernant les travaux d'aménagement de l'espace public de la rue de Marville, comment s'est déroulée l'ouverture des plis (sous forme dématérialisée) en présence du bureau d'études Eclair Concept de Commercy et de la commission travaux, le 18 juin 2020 à 17 h 30, et expose les choix effectués en fonction des critères demandés et des prix proposés par les entreprises.

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Ces 5 offres ont un coût inférieur ou supérieur à l'estimation faite par le bureau d'études Eclair-Concept qui nous a transmis le 22 juin 2020 son rapport d'analyse qui fait ressortir une entreprise.

Il s'agit de l'entreprise COLAS Nord-Est, Agence Ardennes  
54 Av. de la Marne BP 20018 08201 SEDAN Cedex

Montant de l'offre : 93.523,00 € H.T. soit 112.227,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise COLAS Nord-Est de Sedan 08, avec le montant de l'offre de 93.523,00 € H.T.

soit 112.227.60 € T.T.C. pour l'aménagement de l'espace public de la rue de Marville.

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents,  
y compris les avenants, relatifs à ces travaux.

**8° Distribution d'un cadeau de naissance aux nouveau(x) né(s) de parents habitants la commune**

M le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, un cadeau aux habitants de la commune, parents de nouveau(x) né(s) sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 100,00 € par enfant, à faire valoir au magasin Super U de Montmédy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire.

Charge le Maire de passer commande et de remettre ce(s) bon(s) aux parents concernés.

## **9° Admission en non-valeur – Budget Service des Eaux**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des admissions en non-valeur concernant des créances irrécouvrables du Budget Service des Eaux pour un montant total de 120,00€  
(Liste annexée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Charge le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires à ces admissions en non-valeur.

## **10° Désignation d'un délégué du CM à la commission de contrôle des listes électorales**

Le Maire indique au Conseil Municipal, que, suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

Il demande aux conseillers municipaux de se présenter.

Mme GIANNINI Isabelle, domiciliée 4 rue de Cherfou 55600 Louppy-sur-Loison, propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme GIANNINI Isabelle pour faire partie de la commission de contrôle

## **11° Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

M. le Maire indique, concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCDI), qu'il y a lieu de proposer, à la direction générale des finances publiques, une liste de 24 personnes inscrites aux rôles de fiscalité directe locale de la commune (TH TF CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **propose** : une liste, annexée à la présente délibération, de 24 personnes inscrites aux rôles de fiscalité directe locale de la commune (TH TF CFE)

## **12° Désignation d'un correspondant défense**

Le Maire indique au Conseil Municipal, que, suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un correspondant défense.

Il demande aux conseillers municipaux de se présenter.

M. COLLOT Noël, domicilié 14 rue de Cherfou 55600 Louppy-sur-Loison présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. COLLOT Noël comme correspondant défense de la Commune de Louppy-Sur-Loison

### **13° Désignation d'un correspondant pandémie**

Le Maire indique au Conseil Municipal, que, suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un correspondant pandémie.  
Il demande aux conseillers municipaux de se présenter.

M. LEMARCHAL Arnaud, domicilié 17 rue de Cherfou 55600  
Louppy-sur-Loison, présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne  
M. LEMARCHAL Arnaud comme correspondant pandémie de la Commune de  
Louppy-Sur-Loison

### **14° Débats**

- Point sur le pylône de téléphonie mobile : le pylône et les antennes sont installées, reste à poser le câble permettant le branchement au réseau ENEDIS (prévu en septembre)
- Point sur les travaux de distribution de l'eau
- Point sur les locations communales
- Point sur la vente de la ferme EARL du Bourget
- Pas d'apéritif offert à la fête communale en raison du covid-19
- Mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour la gymnastique
- Remplacement du photocopieur par un photocopieur couleur
- Installation d'un défibrillateur : endroit à convenir
- Distribution de cadeaux de mariage aux couples se mariant à la mairie de Louppy proposition de 100 € (Photo de Louppy + bouquet de fleurs à la mariée)
- Amélioration du cadre de vie : aire de jeux pour les enfants, terrain de pétanque

Fin de la séance à 22 heures 45

Le Maire,  
CHATTON Guy-Joël